

PROCÈS-VERBAL

MEMBRES PRÉSENTS

Paul Germain – Président
Xavier-Antoine Lalande – Vice-président
Linda Lalonde – Secrétaire
Michel Fortier – Trésorier
Bruno Laroche – Administrateur
Louise Gallant – Administratrice
Nicole Houle - Administratrice
Pierre Daigneault - Administrateur

Louise Bourgeois – Directrice générale

Invité – Mme Martine Rouette, agente de projet

1. Mot de Bienvenue

Que la séance soit ouverte suite au mot de Paul Germain à 9 heures 5

2. Adoption de l'ordre du jour

No. Résolution : AR.2020092.2
Il est proposé par : Bruno Laroche

Que l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil d'administration sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 16 juin 2020

No. Résolution : AR.20200922.3
Il est proposé par : Bruno Laroche

Que le procès-verbal du 16 juin 2020 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Suivi au procès-verbal du 16 juin 2020

Suivi du TAC sera discuté au point 12.2 aux varia.

5. Correspondance

5.1 Ministère des Transports

Dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif, le ministère des Transports accorde une aide financière maximale à 50% des pertes de recettes provenant des usagers. Il faut être prudent puisque toute somme versée en trop sera récupérée sur un prochain versement effectué dans le cadre du Programme d'aide du transport collectif ou adapté.

6. Adoption des comptes à payer au 22 septembre 2020

No. Résolution : AR.20200922.6
Il est proposé par : Nicole Houle

Il est résolu d'adopter la liste des comptes à payer du chèque no 5471 au chèque no 5546 pour l'adapté au montant de 105 511.17\$ et du chèque no 1023 au chèque no 1056 pour le collectif au montant de 335 320.84\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Adoption des rapports budgétaires

No. Résolution : AR.20200922.7
Il est proposé par : Linda Lafonde

Il est résolu d'adopter les rapports budgétaires au 31 août 2020

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Renouvellement contrat de Mme Louise Bourgeois, directrice générale

No. Résolution : AR.20200922.8
Il est proposé par : Bruno Laroche

Il est résolu de mandater Paul Germain, président, pour faire tout geste nécessaire au renouvellement du contrat de travail de Mme Louise Bourgeois, directrice générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Demande d'ajout d'arrêts à la ville de St-Jérôme au Home Dépôt et Wal-Mart et suivi arrêt rue Lajeunesse et Godard

No. Résolution : AR.20200922.9

Il est proposé par : Bruno Laroche

Il est proposé de conserver l'arrêt au Méga Centre à la Caisse Populaire et d'ajouter des arrêts aux environs du Wal-Mart et Home Dépôt. Les abribus existant sur le Boulevard du Grand-Héron seraient l'idéal. Une résolution sera envoyée à la MRC Rivière-du-Nord pour faire la demande à la ville de St-Jérôme.

Le 29 octobre 2019, le TAC MRC RDN a envoyé une résolution à la MRC RDN pour l'obtention d'un point d'arrêt à l'intersection de la rue Lajeunesse et rue Godard à St-Jérôme. Une relance sera faite pour connaître le suivi dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Demande d'ajout d'arrêt ville de St-Colomban

Suite à la demande d'un usager d'ajouter un arrêt au coin de la rue de l'église et du Boisé-Vermont, dans le nouveau projet de développement il y aura un arrêt à l'intersection de la Montée de l'église et Améthystes qui se trouve à proximité de la demande.

11. Transport scolaire (sports études)

Suite à la décision de la Commission Scolaire de réduire le transport d'élève, Louise Bourgeois explique au CA que la commission scolaire à l'entière responsabilité d'organiser le transport d'élève que ce soit pour les trajets réguliers ou pour les activités parascolaires. Pour effectuer du transport scolaire, les transporteurs doivent être détenteurs de permis de transport nolisé. En fonction de ceux-ci, un organisme de transport collectif doit refuser toute demande. De plus selon les lois et règlements suivants :

Loi sur l'institution publique, Loi sur l'enseignement privé, Règlement sur le transport des élèves, Loi sur le transport, Code municipal, Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves.

Si la commission scolaire prend la responsabilité de refuser des transports, ils doivent assumer cette responsabilité. De plus avec la situation actuelle, les places dans les véhicules du TAC sont limitées. Xavier-Antoine Lalande est en pourparlers avec le centre de service scolaire à ce sujet.

12. Varia

12.1 Déroulement de l'assemblée générale

Étant donné la situation incertaine, l'assemblée générale se fera par vidéoconférence.

12.2 Lancement du TAC

Martine Rouette présente un état de la situation sur le développement. Des discussions sur le fonctionnement sont partagées.

- a) Pour le site Web, un travail se fait en collaboration avec Okidoo. Un résumé graphique est présenté.
- b) Présentation des nouvelles maquettes de panneaux des villes
- c) Trois soumissions ont été reçues soit : Insima au montant de 15 812.81\$, Martech au montant de 42 606.29\$ et PDI au montant de 43 481.00\$.
- d) Un suivi sera fait auprès du commanditaire (la Caisse Populaire)

No. Résolution : AR.20200922.12.2

Il est proposé par : Xavier-Antoine Lalande

Il est proposé d'opter pour la compagnie PDI pour la production des panneaux et Martech pour les poteaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. La prochaine réunion se tiendra le mardi 27 octobre 2020 à 9 heures suivies de l'assemblée générale à 10 heures 30

14. Levée de la réunion

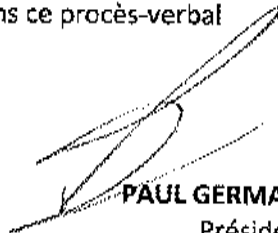
No. Résolution : AR.20200922.14

Il est proposé par : Linda Lalonde

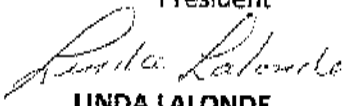
Que la séance soit levée à 12:20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
Sont considérées signées.



PAUL GERMAIN
Président



LINDA LALONDE
Secrétaire